



Recours contre saisie chez un hébergeur

Par **Lena3007**, le **05/08/2016** à **19:27**

Bonjour à tous.

Actuellement hébergée à titre gratuit chez mon père, je dois 340€ aux huissiers car j'ai laissé traîner les choses. Je ne peux payer cette somme avant la fin de ce mois. Ceux-ci m'ont envoyé un "mail de menace" me disant que si la totalité de la somme n'est pas réglée avant jeudi prochain (nous sommes vendredi), ils interviendront à mon domicile (qui ne l'est pas, d'ailleurs).

La totalité des biens (à part des meubles de rangements et un ordinateur) appartiennent bien sûr à mon père.

Je sais que les huissiers peuvent entrer, même si je ne détiens pas le bail. Cependant, je sais qu'il y a un recours possible afin de protéger mon père, j'aimerais que quelqu'un m'en dise un peu plus à ce sujet.

Je vous remercie d'avance.

Léna.